

Règlement intérieur Aquathlon

Da Mare A Monte

3 juillet 2022

San Martinu di Lota

L'Aquathlon Da Mare E Monte est une épreuve organisée par l'association Core Verde en collaboration avec le Bastia Running Trail. L'évènement se déroulera sur 2 jours, le samedi 2 juillet avec deux conférences sur les thématiques de la mer et la terre et le dimanche 3 juillet un aquathlon de 1500M de nage et 10 km de trail. L'épreuve de course est agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Art.1 : Accueil

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés suivant règlement FFTRI.

Art.2 : Application

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves de l'Aquathlon Da Mare A Monte implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Art.3 : Programme

Samedi 2 juillet : Conférences Terre et Mer avec les associations Custodii di u Creatu et Mare Vivu, tarif 10 euros, gratuite pour les coureurs et les moins de 12 ans.

Dimanche 3 juillet : Aquathlon format L 1500M de nage (2 boucles de 750M avec une sortie à l'australienne) 10km 600D+ de trail en relais ou en solo.

Art.4 : Inscription

Les inscriptions seront limitées à 200 concurrents relais et solo confondus chacune des courses

Inscription en ligne avec paiement sécurisé sur le site sécurisé de www.krono.corsica.fr

La date limite des inscriptions est fixée à 12h00 le vendredi 1 juillet 2022.

Le montant de l'inscription en ligne est de 35 euros.

Art.5 : Annulation – Modification

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire.

En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents

Art.6 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation :

- Pour les non licenciés FFTRI :
 - Un certificat médical de pratique sportive avec la mention obligatoire « pratique **en compétition** » (quel que soit le sport) de moins de 3 mois (date de la course)

- Pour les licenciés FFTRI : licence en cours de validité.
- Pour les licenciés FFA : licence en cours de validité.

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Le retrait des dossards se fera à San Martinu di Lota le vendredi 1er juillet de 17 à 20h.

Art.7 : Avant et après course

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement chaussures de course à pied, dans la chambre d'appel dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront l'accès à la chambre d'appel.

Art.8 : Parcours – Sécurité

L'aquathlon se déroule sur la plage du Flenu à Pietranera et sur les sentiers de San Martinu di Lota :

Natation : 1500 M de nage libre soit 2 boucles de 750 M avec une sortie à l'australienne.

Course à pied : 10km de trail 600D+ sur les sentiers de San Martinu di Lota

Chaque concurrent devra porter le bonnet de bain mis et le dossard fournis par l'organisation, positionnés devant en course à pied. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles au 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixé en 3 points minimum).

Les épingles seront fournies par l'organisation.

Pour l'aquathlon, le passage du témoin se fera par une tape de la main à la main entre chaque équipier.

L'accompagnement par un tiers est interdit.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fair play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres.

Art.9 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Art.10 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours (ex : emballage de barres énergétiques).

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification.

Des zones de propreté seront mises en place sur les parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Art.11 : Remise des prix

L'organisation récompensera en solo :

- Les 3 premiers hommes au classement
- Les 3 premières femmes au classement

L'organisation récompensera en relais femmes :

- Les 3 premiers relais femme

L'organisation récompensera en relais hommes :

- Les 3 premiers relais hommes

L'organisation récompensera en relais mixte :

- Les 3 premiers relais mixtes

Un lot souvenir sera remis à chaque concurrent lors du retrait de dossard

Art.12 : Droit à l'image

Chaque concurrent de par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.

L'association Core Verde, en partenariat avec le Bastia Running Trail